

Est-il possible de vendre après donation ?

Par tiluju, le 01/03/2010 à 13:30

Bonjour,

Ma grand-mère a fait le partage de ses biens il y a quelques années déjà et en a l'usufruit. Concernant mon bien (je suis héritière suite au décès de ma mère), c'est une maison qu'elle louait jusqu'à maintenant à l'année.

Elle a aujourd'hui 84 ans et ne souhaite plus continuer à s'en occuper; elle veut me donner l'usufruit.

Je souhaite vendre mon bien par la suite et elle est d'accord.

Puis-je bénéficier de la totalité du prix de vente de son vivant ?

Quelle type de papier faut-il faire chez le notaire pour cela ?

Merci.